

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	n° Licence 2016/2017
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse :	Photo :
<input type="text"/>	(Nécessaire pour les moniteur. Pourra être utilisé pour la licence, sauf si opposition de l'adhérent)

Téléphone :	Licence FFRS <input type="radio"/> Freestyle <input type="radio"/> Randonnée <input type="radio"/> Course / Enduro <input type="radio"/> Descente
Personne à prévenir en cas d'urgence : nom, qualité et n° de téléphone :	
Adresse électronique :	

Profession (parents le cas échéant) :
<input type="text"/>

Tarifs			
Cotisation annuelle	<input type="checkbox"/> 30€ (< 13 ans)	<input type="checkbox"/> 50 € (13 ans et +)	<input type="checkbox"/> 10 € (non pratiquant)
Cours de roller ou Enduro	<input type="checkbox"/> Trimestre 80 € (sessions libres incluses)		<input type="checkbox"/> dégressif 40 €
	<input type="checkbox"/> Année : 120 € (sessions libres + licence incluses)		
	<input type="checkbox"/> 10 séances : 100 €	détails sur www.asgum.info/association/tarifs	
Sessions libres	<input type="checkbox"/> Année : 80 € (POMGE, randonnées, hockey...)		

Taille de T-shirt : 8 ans – 10 ans – 12 ans – 14 ans – S – M – L – XL – XL – XXL

Attestation médicale obligatoire pour tous les pratiquants. Si vous souhaitez participer à certains événements, la mention « **compétition** » devra figurer sur le certificat.

Problèmes médicaux connus (allergies, etc.) que vous souhaitez préciser aux moniteurs :

- J'ai pris connaissance des conditions fixées par l'ASGUM (voir page 2) et je décide d'adhérer au club.
- J'autorise ASGUM à utiliser des images à des fins non commerciales (site web) de moi-même ou mes enfants, prises dans le cadre des activités du club. Je peux à tout moment en exiger le retrait sur simple demande.
- J'accepte de recevoir les informations de la FFRS et de ses partenaires.
- Pour les mineurs (responsable légal) : j'autorise mon enfant à adhérer à ASGUM et à pratiquer le roller ou le skate lors des cours ou des activités proposées par l'association.

Date : **Signature :**

Conditions spécifiques de la pratique du roller dans le cadre des activités de l'association ASGUM :

Assurance :

La licence sportive FFRS couvre les pratiquants par une responsabilité civile obligatoire, une assurance accident et une assurance complémentaire facultatives. Une notice explicative fournie par la FFRS est disponible en téléchargement sur le site internet de l'ASGUM (menu association > licenciés FFRS). Ce document non contractuel est un résumé des contrats d'assurance souscrits par la FFRS auprès de MMA.

Les activités encadrées (cours, skatepark, randonnées du club, entraînements) sont couvertes par l'assurance du club dans les conditions normales de pratique. Les activités non encadrées (randonnées externes, compétitions, sorties, hockey loisir) se font sous la responsabilité individuelle des pratiquants ou de l'organisateur, même lorsqu'un moniteur du club est présent. L'assurance de la licence FFRS couvre l'ensemble des pratiques « roller », « skate » ou « trottinette » de l'adhérent, y compris en dehors des activités proposées par le club.

Certificat médical

Un certificat médical récent (idéalement moins de trois mois avant l'inscription) attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du roller ou du skate est obligatoire pour toute pratique dans le cadre des activités du club. A défaut, aucune inscription ni adhésion n'est réputée valable et le club décline toute responsabilité en cas d'accident. La licence FFRS ne peut être enregistrée qu'en présence du certificat original.

Pour participer à certains événements, un certificat couvrant la pratique en compétition est généralement requis. N'hésitez pas à anticiper et à le demander à votre médecin dès le début : cela ne vous engage à rien et vous sera peut-être utile si un événement vous intéresse.

Sessions encadrées

Les cours de roller, les sessions libres au POMGE, les randonnées organisées par le club, les entraînements, les compétitions et déplacements organisés par le club, sont des activités encadrées. Les pratiquants acceptent sans réserve de suivre les consignes qui leur sont données par les moniteurs ou les responsables de l'association.

Sessions non encadrées

Les sessions street hockey (loisir), les rendez-vous fixés entre adhérents en dehors des activités encadrées, les sorties proposées en marge des séances encadrées (randonnées pédestres, pique-niques, etc.) sont réputées exécutées sous la seule responsabilité des pratiquants. Les consignes de sécurité et les règles de bienséances s'appliquent. Le club se réserve le droit d'annuler une adhésion sans indemnité ni compensation en cas de comportement dangereux ou inapproprié.

Annulation

Certaines séances encadrées pourront être annulées lorsque les moniteurs ou responsables de l'association estiment que les conditions de confort ou de sécurité ne sont pas réunies (pluie, canicule, site dégradé, absence de moniteur, etc.). En cas d'annulation d'une séance pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou en cas de désistement d'un adhérent, le club ne procédera à aucun remboursement. En cas d'accident intervenant dans le cadre des activités proposées par l'ASGUM, entraînant une incapacité temporaire, les prestations déjà réglées pourront être reportées sur justificatif.

Sécurité

Les pratiquants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et à porter leurs protections dès lors qu'ils pratiquent leur sport. Le club décline toute responsabilité lorsque ces consignes ne sont pas respectées.